



REUNION CONSEIL ADMINISTRATION du 22 janvier 2018

Présents : Claude Lucazeau, Nathalie Collas, Francis Guérit, Jean Moinard, Mariette Pellerin, Rolande Cuppé, Gérard Cuppé, Francis Bernard, Bruno Auguste-Lavaud, Bernard Colin, Evelyne Colon,.

Excusés : Cathy Seugnet, Eddy benoît, Christian Fournales.

L'ANGE BLEU

Dimanche 11 mars à midi. Ce sont les transports Michel

Prix 65 € par personne : bus, repas et spectacle.

A l'heure actuelle, nous sommes 33 inscrits

Le CSVE prendra 25 € à sa charge par personne inscrites adhérents : le CA approuve.

Règlement Intérieur de la Bourse

Quelques modifications sont à apporter.

Fiche d'inscription : il faut indiquer bien clairement que le chèque de caution est obligatoire pour valider l'inscription.

Il faut que l'on réfléchisse sur les branchements électriques des exposants.

Autre problème : surveiller les WC de l'entrée du hall.

Avec les responsables de la bourse aux jouets, il faut voir pour l'entretien du hall et l'utilisation de la cuisine.

Règlement intérieur du Club

Lecture de ce règlement

Pour l'organisation de chaque sortie, l'organisateur recevra un forfait de 80 € pour ses frais et il recevra un forfait de 4 € par adhérent du club présent, pour l'organisation de l'accueil de départ et la galette de fin de parcours.

Pour chaque sortie, le club financera le coût d'une visite par adhérent.

Pour les prestations extérieures, il sera demandé 2 repas corrects et 20 € par véhicule ou 50 € sans repas.

Gobelets

Il faudra commander des gobelets : 1 500 grands et 600 petits.

Polos

Valeur 13.50 € à Gam'vert Saint Jean

Couleur Gris

On donnera le logo thermocollant qui vaut 5 €